

61060 - Parc naturel régional des Vosges du Nord

**Proposition d'attribution d'une subvention
et d'approbation d'un projet de convention
financière pour 2018 à conclure entre
le Département et le SYCOPARC**

Rapport n° CP/2018/116

Service gestionnaire :
L5 - Habitat et logement

Résumé :

Le Département est membre du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) et signataire de la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord (PNRVN).

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider :

- d'attribuer une subvention de 95 960 € pour l'année 2018 au SYCOPARC pour la mise en œuvre du programme d'actions 2018,
- d'approuver les termes d'un projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le SYCOPARC, pour préciser l'engagement du Département dans le programme d'actions 2018 du SYCOPARC : mise en œuvre des actions relatives à la valorisation du patrimoine bâti, redynamisation de l'habitat dans les centres bourgs, sensibilisation des collégiens, médiation culturelle en lien avec le patrimoine et mise en place d'une exposition collective des 10 musées de la Conservation du SYCOPARC.

Le Département du Bas-Rhin, membre du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) depuis 1976, a décidé de renouveler son soutien au fonctionnement et aux projets et actions spécifiques initiés par le Parc naturel régional des Vosges du Nord (PNRVN) et ses partenaires, dans le cadre d'une convention triennale d'objectifs 2017 - 2019 conclue le 18 décembre 2017.

Cette convention traduit également la volonté du Département, par son appui au SYCOPARC, de contribuer à offrir aux Communes et EPCI elles-mêmes partenaires du SYCOPARC, une ingénierie de proximité adaptée aux besoins et spécificités du territoire du PNRVN.

Une convention de partenariat bilatérale conclue entre le SYCOPARC et le CAUE du Bas-Rhin en mars 2018, doit permettre de favoriser l'articulation, la complémentarité et la mutualisation entre ces deux structures au profit du territoire et de ses acteurs.

Le Département mobilise les compétences et les capacités d'action du SYCOPARC pour la mise en œuvre de ses politiques et favorise la valorisation de cette ingénierie auprès des intercommunalités dans le cadre du réseau départemental d'ingénierie publique en construction.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de renouveler le partenariat entre le Département du Bas-Rhin et le SYCOPARC, d'approuver le programme d'actions 2018,

d'attribuer une subvention d'un montant de 95 960 € pour l'année 2018 et d'approuver les termes du projet de convention financière.

Le projet de convention financière pour 2018

Le projet de convention financière 2018 s'inscrit dans la mise en œuvre de la **convention triennale d'objectifs 2017-2019** conclue entre le Département du Bas-Rhin et le SYCOPARC.

Les priorités d'actions portées conjointement entre le SYCOPARC et le Département du Bas-Rhin s'inscrivent dans le cadre :

- de la **stratégie départementale de l'Habitat** : les activités et compétences du PNRVN en matière de valorisation des patrimoines bâtis et d'éco-rénovation du bâti ancien, en vue notamment de la redynamisation des centres bourgs, et son activité pédagogique autour de la thématique de « l'habiter autrement », entrent entièrement dans les objectifs stratégiques du Département tels qu'exprimés dans le Plan départemental de l'habitat 2018 - 2023. Le Département souhaite travailler de manière plus soutenue avec le PNRVN pour un habitat tenant compte des spécificités traditionnelles locales, construit ou réhabilité dans un esprit contemporain, adapté aux modes d'habiter d'aujourd'hui, évolutif, accessible, connecté et respectueux de l'environnement et des paysages ;
- de la **politique culturelle volontariste du Département** : l'accompagnement professionnel des musées de la Conservation et la mise en réseau des sites et acteurs culturels du territoire du PNRVN, l'accessibilité de la culture au plus grand nombre, et notamment des publics prioritaires au titre des compétences dont le Département a la charge (public adolescent, personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes éloignées socialement de la culture, etc.) ;
- de la **compétence départementale de mise en œuvre d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles** : la préservation des sites naturels par maîtrise foncière ou par des actions agro-environnementales ;
- de la **compétence départementale en matière d'espaces, sites et itinéraires, des actions conduites pour privilégier le développement maîtrisé des sports de nature** (partenariat global, charte d'escalade) : l'amélioration de l'accessibilité des sites aux différents publics, la prise en compte des incidences environnementales, le développement de la concertation (sensibilisation des pratiquants, la prévention des conflits d'usage) ;
- de la **mise en œuvre du plan d'actions de la Stratégie d'innovation et de développement touristique pour l'Alsace 2017 - 2021** : des actions s'inscrivent dans les 6 thématiques d'excellence de ce plan d'actions.

Il est proposé à la Commission Permanente que le Département cofinance les actions suivantes, et les inscrive dans le cadre du programme d'actions 2018. Les modalités pratiques de leur réalisation ont vocation à être précisées dans les documents annexes 1 et 2 joints au projet de convention financière pour 2018 à conclure entre le Département et le SYCOPARC.

Les actions proposées consistent à :

1. Développer une politique mutualisée de **valorisation des patrimoines bâtis et d'éco-rénovation** (9 410 €) :

Dans ce cadre, il est proposé qu'en partenariat avec le Département, le SYCOPARC mette en place des outils de sensibilisation, de conseils et fédère un réseau d'artisans, à travers :

- l'accompagnement et le conseil architectural aux propriétaires sur les projets de réhabilitation, de transformation ou d'extension dans le cadre de la valorisation du patrimoine bâti traditionnel ;
- des actions d'information et de sensibilisation auprès des élus, des propriétaires, des écoles et des professionnels du bâtiment sur les typologies architecturales du territoire du PNRVN et en matière de restauration et de transformation du bâti traditionnel ;
- des actions spécifiques sur la maîtrise de l'énergie dans le bâti traditionnel.

Il est également proposé de traiter la relation entre le patrimoine bâti, l'architecture contemporaine et l'urbanisme, à travers la mise en place d'outils spécifiques sur la prise en compte de l'évolution du patrimoine et la compatibilité avec les documents d'urbanisme.

Il est proposé que le Département contribue à hauteur de 9 410 € à l'action de développement d'une politique de valorisation des patrimoines bâtis et d'éco-rénovation, par la mise en place d'outils spécifiques, de conseils et la fédération d'un réseau d'artisans.

2. Déterminer des potentialités de **redynamisation de l'habitat dans les centres bourgs** (7 800 €) :

La vacance de l'habitat s'est fortement accélérée depuis les années 2000 sur le territoire du PNRVN, le nombre de biens vacants ayant doublé entre 2009 et 2014.

Un des moyens pour y remédier serait de donner des perspectives sur le potentiel de réhabilitation de ces bâtis vacants, afin d'inciter à l'acquisition-transformation par des porteurs privés.

Dans cet objectif, le SYCOPARC souhaite développer des résidences d'architectes permettant de vérifier concrètement, par des esquisses chiffrées, le potentiel de développement d'habitat de 3 bâtis vacants dans une commune du PNRVN.

Dans le cadre de cette action, il est proposé que le Département participe à la réalisation de fiches projets, valorisant les biens remis sur le marché, et à l'organisation de conférences lors d'un « temps fort », une semaine de l'éco-rénovation.

Il est proposé que le Département contribue à hauteur de 7 800 € à l'action de détermination des potentialités de redynamisation de l'habitat dans les centres bourgs, dans le cadre du développement d'une résidence d'architectes, à travers la réalisation de fiches projets et l'organisation de conférences.

3. Améliorer le lien entre le territoire et sa jeunesse, notamment pour les **collégiens** (3 750 €) :

Les enfants et adolescents, en tant que futurs acteurs et ambassadeurs du PNRVN, en constituent des publics prioritaires ; L'objectif est de mettre en contact un maximum d'élèves avec le projet Parc, ses enjeux et ses spécificités du territoire dans lequel il vit.

Il est proposé que le Département soutienne la poursuite de la mise en place d'animations ponctuelles thématiques et d'outils d'informations, en coopération avec la communauté éducative, permettant l'initiation des élèves de 25 classes de 6^{ème} à la connaissance du PNRVN par des interventions ciblées, en fonction des projets des établissements et des problématiques locales.

Il est proposé que le Département contribue à hauteur de 3 750 € à l'action d'amélioration du lien entre le territoire et sa jeunesse, prévoyant la poursuite de la sensibilisation des collégiens aux enjeux et spécificités du PNRVN.

4. Garantir la qualité des **projets culturels des 10 musées** du réseau de la Conservation des musées, en assurant des missions de conseil scientifique (30 000 €) :

En 2018, plusieurs musées feront l'objet de réflexions pour définir une nouvelle orientation, préciser un projet culturel ou clarifier le rôle de différents acteurs impliqués (musée régional de l'Alsace Bossue à Sarre-Union, musée du pétrole à Merckwiller-Pechelbronn) ; d'autres seront dans une phase de réaménagement ou de travaux (réserves mutualisées externes du musée Westercamp à Wissembourg).

Il est proposé que le Département contribue à hauteur de 30 000 € à l'action prévoyant d'assurer des missions de conseil scientifique, afin de garantir la qualité des projets culturels des 10 musées du réseau de la Conservation des musées.

5. Mettre en place une **exposition collective** et itinérante des 10 musées de la Conservation (10 000 €) :

Il est proposé que l'exposition porte sur le thème « d'ici et d'ailleurs » et raconte l'histoire des Vosges du Nord à travers 2 prismes : la circulation des hommes et des marchandises (migrations historiques, religieuses, économiques, de loisirs), et la question de l'imaginaire et la représentation de l'ailleurs et de l'ici (patriotisme, folklore alsacien et lorrain). Elle devra mettre en valeur les collections de 10 sites.

Il est proposé que l'année 2018 soit consacrée à la réalisation de l'exposition, à la création et à la réalisation des supports de communication et de médiation, la formation du personnel au montage et démontage de l'exposition. Cette dernière serait proposée de fin 2018 à décembre 2020 sur une douzaine de lieux sur le territoire, dans les villes portes et les grandes agglomérations alentours (Strasbourg, Nancy, Metz et Reims). Une malle ressources serait également développée par la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin.

Il est proposé que le Département contribue à hauteur de 10 000 € à l'action de mise en place d'une exposition collective et itinérante, portant sur le thème « d'ici et d'ailleurs », permettant de valoriser les collections des 10 musées de la Conservation.

6. En matière de **médiation culturelle**, il est proposé de développer la participation de tous les habitants en lien avec le patrimoine, à l'échelle du territoire du Parc (19 950 €) :

En initiant des démarches innovantes d'accessibilité culturelle et en faveur du lien social : Il est proposé de soutenir la programmation « Eveil des sens » à destination des personnes en situation de handicap, ainsi que l'organisation d'un forum culturel dans les Vosges du Nord avec l'association Tôt ou t'art.

Pour 2018, plusieurs ambitions sont proposées : développer la programmation de spectacles adaptés dans le réseau des diffuseurs, accroître les projets intergénérationnels associant des EHPAD et le jeune public, développer l'implication des personnes en situation en handicap dans la communication et la programmation « d'Eveil des sens ».

Il est proposé que le Département contribue à hauteur de 19 950 € à l'action de médiation culturelle pour développer la participation de tous les habitants en lien avec le patrimoine, à l'échelle du territoire du Parc, en initiant des démarches innovantes d'accessibilité culturelle en faveur du lien social, à travers la programmation « Eveil des sens » et l'organisation d'un forum culturel.

7. Impulser et favoriser le **développement culturel du territoire** du Parc (15 050 €) :

Il est proposé que l'appel à projet « initiative artistique partagée » soit à nouveau lancé. Il a pour objectif d'apporter, à travers la création artistique, des réponses nouvelles et durables aux problématiques culturelles de ce territoire rural. Cette démarche vise à la fois à enrichir l'offre culturelle touristique, à repenser l'espace public et favoriser le vivre ensemble, à stimuler la créativité des entreprises et des territoires, et à encourager l'accès à la culture et à la création contemporaine.

En 2018, le dispositif permettrait de proposer :

- 3 résidences d'artistes (l'une d'une durée minimale de 6 semaines consécutives ou non, deux autres à Wissembourg et Neuwiller-les-Saverne, dans le cadre des sanctuaires de Nature) ;
- 3 rencontres artistes/designer/artisans dans le cadre d'un projet de valorisation des savoir-faire.

Il est proposé que le Département contribue à hauteur de 15 050 € à l'action conduisant à impulser et à favoriser le développement culturel du territoire du Parc, à travers l'appel à projet « initiative artistique partagée », permettant de proposer 3 résidences d'artistes et 3 rencontres artistes/designer/artisans.

Le projet de convention financière, proposant de préciser le soutien financier du Département au programme d'action 2018 du SYCOPARC, est joint en annexe.

A noter qu'en 2018, le soutien financier du Département au SYCOPARC comprendrait également :

1. La contribution statutaire du Département :

En sa qualité de membre du SYCOPARC, le Département doit participer annuellement aux charges de fonctionnement de la structure par le versement de sa contribution statutaire.

Le montant de cette participation financière est défini chaque année lors du vote du budget prévisionnel du SYCOPARC, conformément à ses statuts. Cette contribution statutaire constitue une dépense obligatoire pour le Département. Pour 2018, la contribution statutaire du Département s'élève à 228 950 € et ne fait donc pas l'objet de convention financière.

2. Un financement au titre des Appels à Manifestation d'Intérêts du Département :

Le Département a mis en place de nouvelles modalités de partenariat en matière d'éducation à l'environnement, en lançant de manière expérimentale un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) centré sur les compétences du Département en lien avec les Espaces Naturels Sensibles et le public des collégiens.

Lors de sa séance du 9 avril 2018 (CP/2018/106), la Commission Permanente a décidé d'attribuer au SYCOPARC pour la Maison de l'Eau et de la Rivière une subvention de 45 519 € pour son projet d'actions d'éducation à la nature et à l'environnement à destination des collèges. Ce projet a fait l'objet d'une convention financière spécifique dont les termes ont été approuvés lors de cette même séance.

3. Un financement au titre de la création et de la diffusion culturelles :

Le Département apporte un soutien au développement artistique de ses territoires, ainsi qu'aux actions de médiation culturelle en faveur des bas-rhinois. De par ses spécificités, le festival Au Grès du Jazz, organisé par le SYCOPARC, s'inscrit dans cette orientation.

Ainsi, lors de cette même séance du 28 mai 2018 (CP/2018/071), il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au SYCOPARC pour le festival Au Grès du Jazz une subvention de 8 000 €.

Pour 2018, l'implication financière globale du Département au bénéfice du SYCOPARC, récapitulée dans les tableaux du document annexe joint au présent rapport, se traduirait donc par :

- la contribution statutaire du Département aux dépenses de fonctionnement du SYCOPARC, pour un montant annuel de 228 950 € ;
- le soutien financier au programme d'actions annuel, en application de la convention d'objectifs triennale 2017-2019, pour un montant annuel de 20 960 € ;
- le soutien financier au programme d'actions de la mission culturelle du Parc, dont la Conservation des musées, dans le cadre de la convention d'objectifs triennale 2017-2019, pour un montant annuel de 75 000 € ;
- le financement de la Maison de l'Eau et de la Rivière, dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt, pour un montant de 45 519 € ;
- le financement du festival Au grès du Jazz, pour un montant de 8 000 € ;

soit un total de 378 429 € en 2018.

Lors de sa réunion du 14 mai 2018, la Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles s'est prononcée favorablement sur les termes du projet de convention financière 2018, à conclure entre le Département et le SYCOPARC, et a émis un avis favorable sur la proposition d'attribution d'une subvention départementale pour 2018 de 95 960 € pour le soutien financier à la mise en œuvre du programme d'actions 2018 du SYCOPARC.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
14997	65-65737-738	20 960,00 €	20 960,00 €	20 960,00 €
43269	65-65737-312	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer au Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord une subvention de 20 960 €, pour l'année 2018, pour la mise en œuvre du programme d'actions 2018 concernant précisément les actions suivantes :

- . développer une politique mutualisée de valorisation des patrimoines bâtis et éco-rénovation (9 410 €),*
- . déterminer des potentialités de redynamisation de l'habitat dans les centres bourgs (7 800 €),*
- . améliorer le lien entre le territoire et sa jeunesse, notamment pour les collégiens (3 750 €) ;*

- décide d'attribuer au Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord une subvention de 75 000 €, pour l'année 2018, pour la mise en œuvre du programme d'actions 2018 de la mission culturelle concernant précisément les actions suivantes :

- . garantir la qualité des projets culturels des 10 musées du réseau de la Conservation des musées, en assurant des missions de conseil scientifique (30 000 €),*
- . mettre en place une exposition collective et itinérante des 10 musées de la Conservation (10 000 €),*
- . en matière de médiation culturelle, développer la participation de tous les habitants en lien avec le patrimoine, à l'échelle du territoire du Parc (19 950 €),*
- . impulser et favoriser le développement culturel du territoire du Parc (15 050 €) ;*

- approuve les termes du projet de convention financière pour 2018, joint à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord ;

- autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 18/05/18

Le Président,

Frédéric BIERRY